

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 71^{ème} Session

La liste ci-après contient les décisions prises par le Comité du Système harmonisé (71^{ème} session – mars 2023) au sujet des modifications apportées au Recueil des avis de classement du Système harmonisé, applicable à compter du 1^{er} juin 2023. Cette liste sera régulièrement mise à jour.

Le Recueil des Avis de classement du Système harmonisé (CINQUIEME EDITION 2022) est un ouvrage publié par l'OMD consistant en une liste numérique des Avis de classement adoptés par l'OMD, établie selon l'ordre des positions et sous-positions du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Pour toute position ou sous-position du Système harmonisé, les Avis de classement sont énumérés dans un ordre chronologique. Le Recueil est publié dans les deux langues officielles de l'OMD, à savoir le français et l'anglais, et peut être commandé directement (voir la rubrique "Services en ligne" > "Librairie" du site web).

Les modifications énumérées ci-après sont reproduites dans l'ordre numérique des pages concernées et seront insérées en temps utile dans la publication de l'OMD mentionnée ci-dessus en remplacement des pages auxquelles des modifications ont été apportées.

Avis

Les parties souhaitant exporter ou importer des marchandises couvertes par une décision sont invitées à vérifier que cette décision a été mise en œuvre par le pays d'importation ou d'exportation, suivant le cas.

o
o o

MODIFICATIONS DU RECUEIL DES AVIS DE CLASSEMENT

Page I/1.

Insérer les Avis de classement suivants :

- "0304.44** 1. **Filets de cabillaud de l'Atlantique (*Gadus morhua*) réhydratés et réfrigérés.** Le cabillaud a subi un processus normal de séchage, avant d'être placé dans de l'eau froide (jusqu'à 2 °C) sans additif, pour une durée de 6 à 10 jours. Pendant ce temps, la peau et les arêtes sont retirées. Une fois ce traitement terminé, les filets de cabillaud sont emballés sous vide. Les filets de cabillaud réhydratés sont présentés à l'état frais.

Application des RGI 1 et 6.

(Doc. NC3086Fc/O/16)

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 71^{ème} Session

- 0304.71** **1. Filets de cabillaud de l'Atlantique (*Gadus morhua*) réhydratés et congelés.** Le cabillaud a subi un processus normal de séchage, avant d'être placé dans de l'eau froide (jusqu'à 2 °C) sans additif, pour une durée de 6 à 10 jours. Pendant ce temps, la peau et les arêtes sont retirées. Une fois ce traitement terminé, les filets de cabillaud sont emballés sous vide. Les filets de cabillaud réhydratés sont présentés à l'état congelé.

Application des RGI 1 et 6."

(Doc. NC3086Fc/O/16)

Page II/2.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- "1211.90** **1. Thé rooibos,** à base de feuilles séchées du buisson de rooibos (*Aspalathus linearis*) utilisé pour préparer des infusions d'herbes.

Application des RGI 1 et 6."

(Doc. NC3086Fc/O/17)

Page IV/31a.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- "2202.99** **10. Complément alimentaire** sous forme de liquide prêt à être consommé, composé des ingrédients suivants : eau, sucre, sorbitol, carbonate de calcium, hydroxyde de magnésium, gluconate de zinc, vitamine D3, gomme végétale et gomme de cellulose, huile de menthe et huile d'orange et sorbate de potassium. Cette préparation contribue à la croissance et au développement osseux normal chez l'être humain en fournissant aux os une source équilibrée de calcium et de magnésium. La dose quotidienne recommandée est de deux cuillères à café, une ou deux fois par jour, en fonction de l'âge de la personne. La préparation est conditionnée pour la vente au détail dans des flacons de 200 ml.

Application des RGI 1 et 6."

(Doc. NC3086Fc/O/18)

Page VI/14.

Insérer l'Avis de classement suivant :

“3208.10 3. Peinture d'apprêt en polyester de couleur jaune verdâtre, préparation liquide constituée d'un mélange de :

- résines (résine polyester saturée, résine de mélamine et résine époxyde), 41 - 57 % en poids;
- pigments (kaolin, dioxyde de titane et chromate de strontium), 18 - 33 % en poids; et
- additifs, moins de 1 % en poids;

dispersé dans un mélange de solvants organiques constituant 25 - 40 % en poids du produit. Elle est présentée en fûts de 208 litres (55 gallons).

Le produit est utilisé pour recouvrir des surfaces métalliques dans les lignes de revêtement de bobines en créant un revêtement organique, dont l'épaisseur est comprise entre 5 et 8 µm (film sec). Il s'applique sans dilution, sous forme de film et est durci sous l'effet de la chaleur à une température entre 190 et 200 °C. Le film produit rend les feuilles métalliques résistantes à la corrosion et favorise l'adhérence des émaux de finition.

Application des RGI 1 et 6.”

(Doc. NC3086Fc/O/19)

Page VII/22.

Insérer l'Avis de classement suivant :

“3926.90 17. Coussin d'équilibre en matières plastiques alvéolaires, de forme rectangulaire à bords et coins arrondis, mesurant (L x l x H) 48 cm x 40 cm x 6 cm.

Ce produit est conçu pour une utilisation à l'intérieur et à l'extérieur pour des exercices visant à améliorer l'équilibre.

Application des RGI 1 et 6.”

(Doc. NC3086Fc/O/20)

Page XI/3.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “5603.14** 1. **Nappe pour tables** constituée d'une feuille de polymère de chlorure de vinyle (PVC) non alvéolaire d'un poids de 252 g/m² combinée à un support en nontissé de filaments de polypropylène (PP) d'un poids de 28 g/m².

Le produit se présente en rouleaux ou sous la forme de pièces rectangulaires.

Application des RGI 1 (Note 3 du Chapitre 56) et 6.”

(Doc. NC3086Fc/O/21)

Page XIII/5.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “6904.10** 1. **Brique de parement en céramique extrudée** utilisée à des fins structurelles et dont la surface extérieure présente une texture adaptée aux exigences visuelles des projets de construction. Le produit possède les caractéristiques suivantes :

- Dimensions en mm (largeur x hauteur x longueur) : 92 x 57 x 194;
- Résistance à la compression (psi) : > 10.000;
- Absorption d'eau froide en 24 heures (%) : < 6;
- Absorption d'eau bouillante en 5 heures (%) : < 10;
- Taux initial d'absorption d'eau (g/min/30 pouces²) : < 10; et
- Volume des pores (%) : < 25

Application des RGI 1 et 6.”

(Doc. NC3086Fc/O/22)

Page XIII/6.

Insérer les Avis de classement suivants :

- “6907.21** 2. **Brique de placage mince en céramique à usage décoratif** utilisée pour revêtir un mur déjà existant et non comme un élément structurel. Le produit existe en deux tailles, dont les dimensions en mm (largeur x hauteur x longueur) sont les suivantes :

25 x 57 x 194 et 13 x 57 x 194.

Son coefficient d'absorption d'eau en poids n'excède pas 0,5 %.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 6907.22/2 et 6907.23/2.”

(Doc. NC3086Fc/O/23)

- “6907.22 2. **Brique de placage mince en céramique à usage décoratif** utilisée pour revêtir un mur déjà existant et non comme un élément structurel. Le produit existe en deux tailles, dont les dimensions en mm (largeur x hauteur x longueur) sont les suivantes :
25 x 57 x 194 et 13 x 57 x 194.
Son coefficient d’absorption d’eau en poids excède 0,5 % mais n’excède pas 10 %.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 6907.21/2 et 6907.23/2.”

(Doc. NC3086Fc/O/23)

- “6907.23 2. **Brique de placage mince en céramique à usage décoratif** utilisée pour revêtir un mur déjà existant et non comme un élément structurel. Le produit existe en deux tailles, dont les dimensions en mm (largeur x hauteur x longueur) sont les suivantes :
25 x 57 x 194 et 13 x 57 x 194.
Son coefficient d’absorption d’eau en poids excède 10 %.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 6907.21/2 et 6907.22/2.”

(Doc. NC3086Fc/O/23)

Page XVI/2.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “8411.81 1. **Turbomoteur (turbine de moteur) pour hélicoptère**, constitué essentiellement d’un compresseur, d’une chambre de combustion, d’une turbine de compresseur et d’une turbine libre munie d’un arbre de transmission.

C’est un type de turbine à gaz d’une puissance de 1.600 kW.

Application des RGI 1 et 6.”

(Doc. NC3086Fc/O/24)

Insérer les Avis de classement suivants :

- “8419.81** **1. Percolateur électrique pour la préparation du café**, d’une capacité de 45 tasses. Le mode d’emploi indique qu’il s’agit d’un appareil à usage domestique.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également l’Avis 8419.81/2.



(Doc. NC3086Fc/O/25)

- 8419.81** **2. Percolateur électrique pour la préparation du café**, d’une capacité de 45 tasses. Le mode d’emploi indique qu’il s’agit d’un appareil à usage commercial.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également l’Avis 8419.81/1.



(Doc. NC3086Fc/O/25)

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 71^{ème} Session

Page XVI/22.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “**8430.69** 1. **Marteau hydraulique**, pesant 851 kg, conçu pour être monté sur des excavatrices et utilisé pour casser ou concasser.

Application des RGI 1 et 6.”

(Doc. NC3086Fc/O/26)

Page XVI/42.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “**8471.41** 1. **Terminal de conférence interactif**, composé d’un module d’affichage à écran plat tactile, d’une machine automatique de traitement de l’information, de haut-parleurs, de microphones et de ports d’entrée et de sortie sous la même enveloppe.

Le produit combine les fonctions d’un tableau blanc électronique, d’un terminal de conférence et d’une machine automatique de traitement de l’information. Cette dernière est programmable et capable de télécharger et d’exécuter des applications informatiques.

Application des RGI 1 (Note 6 a) du Chapitre 84) et 6.



”

(Doc. NC3086Fc/O/27)

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “8479.89 13. **Surfaceuse autopropulsée** destinée uniquement à procéder au lissage de la surface d’une patinoire ou d’une piste de patinage.

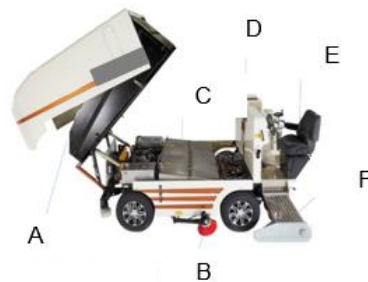
La surfaceuse est essentiellement composée d’une benne à neige, d’un réservoir d’eau, d’un conditionneur et d’un balai-brosse.

Les spécifications techniques du produit sont les suivantes :

- un moteur diesel;
- un couteau avec une largeur de lame de 213 cm;
- un réservoir d’eau (795,6 l); et
- une benne à neige (2,915 m³)

Le conditionneur est le dispositif principal qui permet la restauration de la surface de la glace. Il est muni d’un système pour couper et nettoyer la glace, d’un système de remplissage et d’un convoyeur pour collecter les morceaux de glace.

Application des RGI 1 et 6.



- A : Benne à neige
B : Balai-brosse
C : Réservoir d’eau
D : Réservoir d’eau de lavage
E : Siège conducteur
F : Conditionneur ”

(Doc. NC3086Fc/O/28)

Page XVI/67.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “8516.10 2. Chauffe-eau mixte** à usage domestique, qui peut fonctionner à l’énergie solaire ou à l’électricité ou les deux. Le produit possède un panneau solaire avec un collecteur, une pompe et un réservoir de stockage d’eau chaude. Lorsqu’il est présenté, le produit contient tous les éléments électriques excepté le serpentin en cuivre nécessaire au fonctionnement de l’élément chauffant électrique auxiliaire.

A l’usage de l’énergie solaire, l’eau dans le collecteur est chauffée par le panneau solaire et ensuite stockée dans le réservoir. A l’usage du chauffage électrique, seul ou en combinaison avec le chauffage solaire, l’eau est chauffée dans le réservoir par le serpentin en cuivre qui doit y être installé.

Application des RGI 1, 2 a) et 6.”

(Doc. NC3086Fc/O/29)

Page XVI/125.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “8543.20 1. Horloge atomique au césium**, considérée comme une horloge de référence primaire autonome conçue pour les opérateurs de réseaux de télécommunications. Elle permet de générer des signaux de synchronisation G.811 avec une stabilité de la fréquence d’environ 10^{-12} .

Application des RGI 1 et 6.”

(Doc. NC3086Fc/O/30)

Page XVII/20.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “8704.60 2. **Véhicule automobile à quatre roues équipé d’un moteur électrique d’une puissance de 10 kW**, qui permet d’atteindre une vitesse maximale de 32 km/h et un rayon de braquage de 3,9 m. Le véhicule est constitué d’un habitacle à deux portes et d’un plateau de chargement ouvert dont les ridelles sont rabattables. Le véhicule est équipé d’un pare-brise, de clignotants, de phares, de feux de freinage, d’un avertisseur sonore, de rétroviseurs, de catadioptrés, d’un frein à main et d’une caméra de recul. L’habitacle est équipé de ceintures de sécurité, d’un système de chauffage et de ventilation, d’un module d’affichage, d’une radio et de porte-gobelets. Le véhicule mesure 3937 mm de long, 1524 mm de large et 1930 mm de haut. Les dimensions du plateau de chargement (longueur x largeur x hauteur) sont de 2400 x 1403 x 1206 mm.

Application des RGI 1 et 6.



”
(Doc. NC3086Fc/O/31)

Page XX/3.

Insérer les Avis de classement suivants :

- “9401.79 1. **Gradins ou estrades fixes** en aluminium composés de rangées de bancs disposés en étages successifs, que l’on trouve aux abords des terrains de sport et autres sites d’accueil de spectateurs. L’assise est formée de planches en métal. Les gradins présentent une structure ouverte.

Application des RGI 1 (Note 1 k) de la Section XV et Note 2 du Chapitre 94) et 6.



(Doc. NC3086Fc/O/32)

- “9401.79 2. **Gradins mobiles ou portables** susceptibles d’être déplacés à différents endroits en cas de besoins de sièges temporaires ou reconfigurables. Ces gradins comprennent un système d’actionnement intégré qui permet de les lever ou de les abaisser. Les gradins peuvent être tractables sur route ou conçus pour être déplacés dans un même lieu.

Application des RGI 1 (Note 1 k) de la Section XV et Note 2 du Chapitre 94) et 6.



(Doc. NC3086Fc/O/32)

Page XX/15.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “9405.42 3. **Barres lumineuses** pour 24 V, 4 W, pour intérieur, blanc froid. Les barres lumineuses sont des produits d’éclairage modulaires pouvant être connectés entre eux qui se composent de 18 LED alignées sur leur longueur. Les barres lumineuses sont dotées d’un boîtier rigide (coffret). On peut connecter entre elles de bout en bout jusqu’à 16 de ces barres, par liaison directe ou grâce à un câble de liaison. Les produits sont présentés sans la boîte de dérivation 24 V et sans le circuit de contrôle qui les alimente en courant. Ces produits sont utilisés, par exemple, pour l’éclairage localisé ou d’ambiance des armoires de cuisine, le rétro-éclairage et les endroits difficiles d’accès.

Application des RGI 1 et 6.

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 71^{ème} Session



”

(Doc. NC3086Fc/O/1)
